

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1799

17 septembre 2009

SOMMAIRE

A&C Management Services, société à responsabilité limitée	86313	ICG-Gemco S.à r.l.	86316
Allstrat Investments S.A.	86315	ICGSRedstone S.à r.l.	86315
Areal AG	86351	ICredpartner S.à r.l.	86316
Auriga Finance S.A.	86308	ICredpartner S.à r.l. & Cie SECS	86316
Autumn Leaves S.A.	86314	Industrial Management and Services S.A.	86312
B.I.E. Lux	86352	International Investment of Luxembourg Holding	86351
Blanca S.A.	86307	International Investment of Luxembourg Holding	86351
Capital International S.à r.l.	86312	Ipool S.à r.l.	86310
Chazomba	86332	KWISTUM Administration S.à r.l.	86334
Chelthorne Holdings SA	86314	LBREM Europe S.à r.l.	86316
Darian Group S.A.	86313	Lekkerkerk S.A.	86352
De Verband Allgemeiner Verband Land- wirtschaftlicher Warengenossenschaften Fédération Agricole d'Achat et de Vente	86352	Lireto Invest S.A.	86310
ECO Luxembourg S.à r.l.	86310	LUTIAD	86327
ECR Luxembourg S.à r.l.	86308	Lux-Avantage Sicav	86308
Euroceanica Holding S.à r.l.	86346	Marcell Manager S.A.	86311
European Communications Sàrl	86309	Maybach S.A.	86309
European Communications Sàrl	86313	Milux International	86306
European Communications Sàrl	86312	PanEuropean Holdings 1 S.à r.l.	86309
Fidalux Conseil S.A.	86308	PanEuropean Holdings 2 S.à r.l.	86314
Fidusal S.à r.l.	86314	Peinture MECK-PALA S.à r.l.	86352
Fidusal S.à r.l.	86309	Putko S.A.	86315
Foncière de Bagan S.A.	86340	Santé S.A.	86307
Fondation Josy Barthel	86345	Société pour Opérations Industrielles et Commerciales en Aéronautique	86307
Fondation Wäisse Rank Letzebuerg, Hellef fir Affer vu Verbriechen	86331	Sofipar PME	86310
Forbi S.A.	86315	Sun Pacific International SA	86311
GDF SUEZ Global LNG Supply S.A.	86317	Tecnicredito Cayman S.à r.l.	86306
Gunnebo Luxembourg S.à r.l.	86307	TMJ S.à r.l.	86313
Harvey Nash	86311	Trans IV (Luxembourg) Properties S.à r.l.	86311
Hills Place S.à r.l.	86352	Trans IV (Luxembourg) Retail S.à r.l.	86312
Hornbach Baumarkt Luxembourg Sàrl	86306	Tree Investments S.A.	86306

Milux International, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 76, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 33.691.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 août 2009.

BLANCHE MOUTRIER
NOTAIRE

Référence de publication: 2009110846/12.

(090133257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Hornbach Baumarkt Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, Zone Industrielle Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 63.906.

Der Jahresabschluss der Gesellschaft zum 28. Februar 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hornbach Baumarkt Luxembourg S.à.r.l.
Unterschrift

Référence de publication: 2009110847/12.

(090133373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Tree Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 147.550.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009110848/12.

(090133409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Tecnicredito Cayman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 146.891.

La société TECNICREDITO SGPS S.A., une société constituée selon le droit portugais, avec siège social au 98, Avenida 24 de Julho, 1200-870 Lisbonne, Portugal et immatriculée au Registre des sociétés de Lisbonne sous le numéro 500 460 329 a transféré, en date du 25 juin 2009, l'intégralité des parts sociales soit cent mille (100.000) parts sociales de la Société à la société TCC LUXCO S.à. r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.895.

A la suite de la cession décrite ci-dessus, la société TCC LUXCO S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.895, détient l'intégralité des parts sociales de la Société soit cent mille (100.000) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110895/18.

(090133154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 94.911.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009110849/12.

(090133416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Gunnebo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuenger Heck.
R.C.S. Luxembourg B 12.035.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 août 2009.

BLANCHE MOUTRIER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009110844/13.

(090133226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Société pour Opérations Industrielles et Commerciales en Aéronautique, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 23.277.

Extrait au procès-verbal de l'assemblée générale tenue le mardi 3 juin 2009

L'Assemblée Générale décide sur proposition du Conseil d'Administration de reconduire les mandats d'Administrateur de Monsieur Pierre Klein et de Madame Adeline Heiderscheid, le mandat d'Administrateur-Délégué de Madame Adeline Heiderscheid ainsi que le mandat de Commissaire de Mademoiselle Stéphanie Welbes, venus à échéance pour un nouveau terme de trois années, venant à échéance lors l'Assemblée Générale de l'an 2012.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110952/14.

(090133189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Blanca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.961.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Pour la société

BLANCA S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009110826/15.

(090133380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Fidalux Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 87.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDALUX CONSEIL S.A.
Romain THILLENS / Christophe BLONDEAU
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009110730/12.

(090133217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Lux-Avantage Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 46.041.

Démission d'un administrateur

Monsieur Nicolas ROLLINGER a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 4 août 2009.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Certifié conforme et sincère
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2009110916/13.

(090133339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Auriga Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 54.972.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 17 juillet 2009

3^{ème} Résolution

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, demeurant professionnellement 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour AURIGA FINANCE S.A.
Signature

Référence de publication: 2009110984/14.

(090133081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

ECR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 118.580.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1907 du 11 octobre 2006.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ECR Luxembourg S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009110857/15.

(090133246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

PanEuropean Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 134.490.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/08/2009.
Xenia Kotoula / Paul van Baarle
Manager / Manager

Référence de publication: 2009111146/12.
(090133556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Fidusal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 36, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 123.309.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.
Pour FIDUSAL Sàrl
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2009111133/13.
(090133914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

European Communications Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 70.666.

RECTIFICATIF

Dépôt du document rectificatif de la mention du dépôt n° L090077115 suite à la publication du bilan au Mémorial C-
No 1149 en date du 11/06/2009.

Ce dépôt remplace la version déposée antérieurement au 28.05.2009.
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sabrina Charny.

Référence de publication: 2009111140/14.
(090134085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Maybach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 67.848.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 17 août 2009 ont été nommés, jusqu'à
l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31.12.2011:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, Administrateur-Délégué et Président;
- Horst SCHNEIDER, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009110506/15.
(090132802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

ECO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 118.562.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1958 du 19 octobre 2006.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ECO Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009110866/15.

(090133249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Sofipar PME, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 117.536.

Il résulte de trois lettres de démission du 29 juillet 2009 que Messieurs Guy HORNICK (Président), Luc HANSEN et John SEIL ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

BDO Compagnie Fiduciaire

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2009110942/14.

(090132912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Ipool S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 17.025,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 130.379.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009110868/13.

(090133431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Lireto Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, roue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.464.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIRETO INVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009111116/12.

(090133815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Sun Pacific International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.179.

—
Lors du Conseil d'Administration tenu en date du 30 juillet 2009, Monsieur Matthijs Bogers, administrateur, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé également président du Conseil d'Administration de la société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Stéphane Hépineuze

Administrateur

Référence de publication: 2009111053/15.

(090132992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Harvey Nash, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 71.662.

—
Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 15 juin 2009

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Succursale du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009111097/14.

(090132920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Marcell Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.644.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009111108/13.

(090133891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Trans IV (Luxembourg) Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.464.

—
Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/08/2009.

Xenia KOTOULA / Paul van Baarle

Manager / Manager

Référence de publication: 2009111152/12.

(090133584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Trans IV (Luxembourg) Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 132.498.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/08/2009.

Xenia KOTOULA / Paul van Baarle
Manager / Manager

Référence de publication: 2009111153/12.

(090133581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Capital International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.970.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Capital International S.à r.l.
Représentée par Mr Matthijs BOGERS
Son Gérant

Référence de publication: 2009111158/13.

(090133984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

European Communications Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 70.666.

RECTIFICATIF

Dépôt du document rectificatif de la mention du bilan suite à la publication du dépôt n° L090077091 du bilan au Mémorial C-No 1149 en date du 11/06/2009.

Ce dépôt remplace la version déposée antérieurement au 28.05.2009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sabrina Charny.

Référence de publication: 2009111150/14.

(090134061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Industrial Management and Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 145.931.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan de clôture de la liquidation au 17 avril 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen.

a&c Management Services
Expert-Comptable
65, rue des Romains L-8041 Strassen
Signature

Référence de publication: 2009111156/15.

(090134009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Darian Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 77.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DARIAN GROUP S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2009111154/12.

(090134022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

TMJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 18, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 98.548.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Pour TMJ Sàrl
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2009111134/13.

(090133912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

European Communications Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 70.666.

RECTIFICATIF

Dépôt du document rectificatif de la mention du dépôt n° L090077103 suite à la publication du bilan au Mémorial C-
No 1148 en date du 11/06/2009.

Ce dépôt remplace la version déposée antérieurement au 28.05.2009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sabrina Charny.

Référence de publication: 2009111145/14.

(090134075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

A&C Management Services, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 127.330.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé
au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
a&c Management Services
Expert-Comptable
65, rue des Romains L-8041 Strassen
Signature

Référence de publication: 2009111157/15.

(090133996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

PanEuropean Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.491.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/08/2009.

Xenia Kotoula / Paul van Baarle
Manager / Manager

Référence de publication: 2009111147/12.

(090133553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Fidusal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 36, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 123.309.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Pour FIDUSAL Sàrl
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2009111132/13.

(090133916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Autumn Leaves S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 89.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 août 2009.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009111126/14.

(090133814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Chelthorne Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.687.

Lors du Conseil d'Administration tenu en date du 11 août 2009, Monsieur Matthijs Bogers, administrateur, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé également président du Conseil d'Administration de la société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Stéphane Hépineuze
Administrateur

Référence de publication: 2009111054/15.

(090132995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Forbi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 61.144.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour: FORBI S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Guy KETTMANN

Référence de publication: 2009111511/15.

(090133668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Allstrat Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 116.613.

Monsieur Claude Schmit, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, s'est démis de sa fonction d'administrateur de la société Allstrat Investments S.A., RCS Luxembourg B 116613 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Eurexperts S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009111500/14.

(090133721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

ICGSRedstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 122.187.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé suivant:

- La société ICGSLuxhold S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICGSRedstone S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009111549/13.

(090133448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Putko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 144.296.

EXTRAIT

En date du 8 janvier 2009, M. Olivio Nabais a été nommé président du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009111498/12.

(090133701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

ICredpartner S.à r.l. & Cie SECS, Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 2.400,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.525.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des associés suivants:

- La société ICredpartner S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- La société ICGRedStone S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- La société ICGSRedstone S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICredpartner S.à r.l. & Cie SECS

Signature

Référence de publication: 2009111551/15.

(090133450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

ICredpartner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 82.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.256.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des associés suivants:

- La société ICGRedStone S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg;
- La société ICGSRedstone S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICredpartner S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009111550/14.

(090133449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

ICG-Gemco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 308.575,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.777.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé suivant: La société IC-Gluxhold S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICG-Gemco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009111552/13.

(090133451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

LBREM Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.486.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55862 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009111670/12.

(090133896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

GDF SUEZ Global LNG Supply S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 147.797.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GDF SUEZ Global LNG Holding S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the course of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, here represented by Nicolas van Heule, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a public company limited by shares (*société anonyme*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "GDF SUEZ Global LNG Supply S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (*société anonyme*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board) The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the purchase, sale and trading of gas and products derived from gas and the investment in companies of extraction, liquefaction, transport, purchase, sale and trading of gas and products derived from gas.

3.2 All commercial operations pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any form whatsoever, in any Luxembourg or foreign undertakings being joint stock companies or partnership, as well as the administration, management, control and development of such participations without having to comply with the limits of the law of 31 July 1929 on holding companies.

3.3 The Company may use its funds for the creation, the management, the development and the liquidation of a portfolio consisting of any securities, for participating in the creation, development and control of any undertakings, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or call option and in any other way, all securities, realize these securities by way of sale, transfer, exchange, granting of any assistance, loans, advances or guarantees to any company in which it has a direct or indirect interest.

3.4 The Company may also proceed with the acquisition, management, operation, sale or lease of any real estate property, furnished or unfurnished and generally enter into all real estate operations except those carried out by merchants of goods, it may also invest and manage its liquidity.

3.5 In general, the company shall make patrimonial operations or operations relating to movable assets and real estate or of commercial, industrial or financial nature, as well as any transactions and operations aiming at promoting and directly or indirectly facilitating the achievement of the corporate purpose at large.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand (EUR 31,000), represented by thirty-one (31) shares in registered form, having a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the directors.

9.1. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the

Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the second Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26, 26-3 and 26-5 of the Luxembourg law of 10th August, 1915, as amended, on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Subscription and payment

GDF SUEZ Global LNG Holding, represented as stated above, subscribes to thirty-one (31) shares in registered form, with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000),

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.- (one thousand three hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years:

- Jean-Luc Colonna, born June 11, 1950 in Toulon, France, Senior Vice President LNG, professionally residing at GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor, 75818 Paris Cedex 17, France;

- Francois Cahagne, born on June 28, 1960 in Paris, France, Vice President, professionally residing at GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor, 75818 Paris Cedex 17, France;

- Angélique Wettly-Gourlay, born May 22, 1962 in Paris, France, Vice President, professionally residing at GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor, 75818 Paris Cedex 17, France;

- Ignace Braeckman, born August 10, 1950 in Wetteren, Belgium, Managing Director, residing at Oudenaardsesteenweg, 36 B-9000 Gent, Belgium

- Jan Braeckenier, born August 12, 1972 in Gent, Belgium, Director, residing at Ceinture des Rosiers, 53, L-2446 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Florence Poncelet, born September 26, 1980 in Libramont-Chevigny, Belgium, Director, residing at Rue de l'Ancienne Gare, 6 C7, B-6800 Libramont, Belgium.

2. Ernst & Young S.A., having its registered office at L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall, is appointed as statutory auditor of the Company for a period of 6 years.

3. The registered office of the Company is set at 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-quatrième jour de juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GDF SUEZ Global LNG Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Ici représentée par Nicolas van Heule, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "GDF SUEZ Global LNG Supply SA" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est - l'achat, la vente et le «trading» de gaz et de produits dérivés de gaz et l'investissement dans des sociétés d'extraction, de liquéfaction, de transport, d'achat, de vente et de «trading» de gaz et de produits dérivés de gaz,

3.2 - toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

3.4 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens, elle pourra de même placer et gérer ses liquidités.

3.5 En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilier, immobilier, commercial, industriel ou financier, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et une (31) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs.

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

augmenté des bénéfiques reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Déclaration

Le notaire chargé de l'exécution du présent contrat déclare que les conditions prescrites par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi du 10 Août 1915 et ses modifications relatives aux sociétés commerciales ont été respectées et il en atteste expressément.

Souscription et Libération

GDF SUEZ Global LNG Holding S.à r.l. représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente et une (31) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000),

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivante:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Jean-Luc Colonna, né le 11 juin 1950 à Toulon, France, Senior Vice Président LNG, résidant professionnellement à GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor, 75818 Paris Cedex 17, France;

- Francois Cahagne, né le 28 juin 1960 à Paris, France, Vice Président, résidant professionnellement à GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor, 75818 Paris Cedex 17, France;

- Angélique Wettly-Gourlay, née le 22 mai 1962 à Paris, France, Vice Président, résidant professionnellement à GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor, 75818 Paris Cedex 17, France;

- Ignace Braeckman, né le 10 août 1950 à Wetteren, Belgique, administrateur délégué, résidant à Oudenaardsesteenweg, 36, B-9000 Gand, Belgique;

- Jan Braeckenier, né le 12 août 1972 à Gand, Belgique, administrateur, résidant à Ceinture des Rosiers, 53, L-2446 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Florence Poncelet, née le 26 septembre 1980 à Libramont-Chevigny, Belgique, Administrateur, résidant à Rue de l'Ancienne Gare, 6 C7, B-6800 Libramont, Belgique.

2. Ernst & Young S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall, est nommée en qualité de commissaire de la Société pour une durée de 6 années.

3. Le siège social de la Société est établi au 76, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. VAN HEULE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2009, Relation: LAC/2009/30374, Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009111874/567.

(090134412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

LUTIAD, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 675, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg F 8.053.

STATUTS

Les membres fondateurs:

1. M. Hakan ÖZÇOLAK, entrepreneur, né le 06.10.1966 à Istanbul, Turquie, demeurant au 30 rue de la Victoire, L-8047 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;

2. M. Haydar ÖZEN, entrepreneur, né le 01.09.1967, à Camli, Turquie, demeurant au 335 route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, de nationalité turque;

3. M. Adem AZAK, entrepreneur, né le 02.01.1969, à Arsin, Turquie, demeurant au 207 Val Ste. Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;

4. M. Çağlar TOMBUL, directeur qualité, né le 22.07.1968, à Immenstadt, Allemagne, demeurant au 10, Allée du Carmel, L-1354 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;

5. M. Mustafa ÇALISKAN, entrepreneur, né le 16.06.1975, à Aksaray, Turquie, demeurant au 20 rue Andre Pastant, F-54350 Mont Saint Martin, France, de nationalité turque et Française;

6. M. Hüseyin Çolak, entrepreneur, né le 02.04.1972, à Aksaray, Turquie, demeurant au 24 rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de nationalité turque;

7. M. Harun Erçakar, entrepreneur, né le 01.07.1961, à Fatsa, Turquie, demeurant au 15 rue du Breuil, F-57525 Talange, France, de nationalité turque;

8. M. Ayhan YILMAZ, entrepreneur, né le 20.11.1977, à Giresun, Turquie, demeurant au 47 Boulevard de Metz, F-54350 Mont Saint Martin, France, de nationalité turque et Française; et

9. M. Süleyman OKATAR, entrepreneur, né le 01.06.1966, à Bayburt, Turquie, demeurant au Bruckenstrasse 4 d D-66809 Nalbach, Allemagne, de nationalité turque.

créent par la présente une association sans but lucratif (l' "Association"), régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Titre I^{er} . Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. L'Association porte la dénomination "LUTIAD". Il pourra également être fait référence à l'association de la manière suivante: Association Luxembourgeoise des Hommes d'Affaires Turcs.

Art. 2. Siège social. L'Association a son siège à Luxembourg.

Art. 3. Objet. L'Association a pour but de promouvoir le rapprochement et la mise en relation entre les sociétés, entreprises et plus généralement les acteurs économiques présents au Grand-Duché de Luxembourg avec leurs homologues venants d'autres pays et ceci dans l'intérêt communs de ces acteurs économiques. L'Association a également pour but de promouvoir l'entrée de la Turquie dans l'Union Européenne et le rapprochement entre les hommes d'affaires turcs et luxembourgeois et ceci en vue de leur développement économique commun.

Dans ce cadre, LUTIAD a pour missions de:

(i) définir et faire connaître des prises de position sur les sujets concernant, directement ou indirectement, les entreprises luxembourgeoises ou étrangères afin qu'elles bénéficient d'un environnement législatif et réglementaire favorable pour l'exercice de leurs activités au Grand-Duché de Luxembourg ou, selon le cas, dans d'autres pays et notamment en Turquie;

(ii) de favoriser la liberté d'entreprendre, les vocations d'entrepreneurs, leur dynamisme, leur réussite et les progrès du management dans une économie mondialisée;

(iii) de promouvoir l'esprit d'entreprise et sa diffusion dans toutes les composantes de la société;

(iv) d'exprimer la volonté de progrès des entrepreneurs et les convictions qu'ils tirent de leur expérience nationale et internationale sur les conditions générales du progrès, économique et social;

(v) d'oeuvrer à l'adaptation des différents systèmes de protection sociale aux évolutions économiques et démographiques;

(vi) d'oeuvrer pour la libre circulation effective des hommes d'affaires turcs ainsi que des marchandises et des services provenant de Turquie.

Dans l'accomplissement de ces missions, LUTIAD consulte les acteurs économiques, les informe sur son action et les représente, lorsque l'intérêt commun est en question, auprès:

- des Pouvoirs Publics, à l'échelon national, européen et international;
- des organisations étrangères ou internationales de même nature que LUTIAD;
- des autres organisations économiques et sociales; et
- de l'opinion publique et des différents milieux sociaux par une large information.

L'Association a également pour but de regrouper toute personne physique et morale et tout organisme qui s'intéresse à son but tel que défini ci-dessus, à quelque titre que ce soit. L'Association entreprendra toute activité connexe ou en relation avec son objet principal.

L'Association ne poursuit aucun but lucratif, politique ou religieux et poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse. Elle veille au développement de liens cordiaux entre ses membres.

Art. 4. Durée. L'Association est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Membres - Admission - Démission - Exclusion - Cotisations

Art. 5. Catégorie de membres. L'Association se compose de plusieurs catégories de membres:

Membres effectifs: les personnes physiques ou morales ayant adhéré à l'Association dont les membres fondateurs.

Membres fondateurs: les membres qui ont participé à la constitution de l'Association et dont les noms sont mentionnés dans les présents statuts.

Le nombre de membres effectifs est illimité, mais ne peut être inférieur à trois.

Membres d'honneur: la qualité de membre d'honneur peut être octroyée à une personne physique ou morale à qui le Conseil d'Administration désire rendre hommage pour le soutien apporté à l'Association, ou qui, par sa fonction, peut contribuer à son développement. Les membres d'honneur jouissent dans l'Association d'un statut consultatif.

Art. 6. Admission. Toute personne qui désire devenir membre effectif doit présenter sa candidature par écrit au Conseil d'Administration, qui, à la prochaine réunion qui suit cette demande, statue sur l'admission, à la majorité représentant les 2/3 de ses membres. En cas de rejet de la candidature, le Conseil d'Administration n'est pas tenu de justifier sa décision à l'égard du candidat.

L'admission des membres d'honneur est décidée par le Conseil d'Administration à la majorité représentant les 2/3 de ses membres, sur proposition d'un membre de l'Association.

Les demandes d'admission impliquent l'adhésion sans réserve aux statuts de l'Association. La qualité de membre est acquise après versement de la cotisation. Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le Conseil d'Administration.

Art. 7. Démission. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'Association après envoi de leur démission écrite au Conseil d'Administration au moins un mois entier avant sa prise d'effet. La démission prendra alors effet le premier jour du mois suivant. Est réputé démissionnaire tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant, après le délai de 2 mois à compter du jour de l'échéance.

Art. 8. Exclusion. Les membres peuvent être exclus de l'Association, sur proposition du Conseil d'Administration, par décision de l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix exprimées, si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'Association, ou aux intérêts des autres membres.

Tout membre contre qui une mesure d'exclusion est proposée sera convoqué par lettre recommandée à une Assemblée Générale pour y être entendu en ses explications. Ladite Assemblée statuera, même si l'intéressé dûment convoqué ne se présente pas.

A partir du jour de la proposition d'exclusion formulée par le Conseil d'Administration, jusqu'à la décision définitive de l'Assemblée Générale, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de son éventuel mandat associatif.

La décision d'exclusion d'un membre prise par l'Assemblée Générale n'est pas susceptible de recours. Elle lui est notifiée par l'envoi, par lettre recommandée adressée dans les huit jours, d'une copie certifiée conforme de la décision de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Cotisations. Les membres paient une cotisation fixée annuellement par le Conseil d'Administration. Les cotisations doivent être versées dans le mois de leur appel.

Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit à faire valoir ni sur le patrimoine de l'Association ni sur les cotisations payées qui ne seront pas remboursées, ce même en cas de retrait de l'Association en cours d'année.

Titre III. Assemblées générales

Art. 10. Composition - Pouvoirs. L'Assemblée Générale, qui se compose de tous les membres effectifs ayant réglé leur cotisation, est convoquée par le Conseil d'Administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'Association l'exigent.

Les membres d'honneur peuvent assister à l'Assemblée Générale avec une voix consultative.

L'Assemblée Générale possède les pouvoirs qui lui sont expressément accordés par la loi ou par les présents statuts. Sont notamment réservées à sa compétence: les modifications aux statuts, la nomination ou la révocation des membres du Conseil d'Administration, l'approbation des comptes et budgets, la dissolution volontaire de l'Association et l'exclusion de membres.

Art. 11. Convocations - Réunions. L'Assemblée Générale se réunit annuellement et de plein droit au cours du premier semestre, aux jour, heure et lieu indiqués dans la convocation.

Une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration autant de fois que nécessaire. Les convocations à l'Assemblée Générale contenant l'ordre du jour sont adressées, par courrier ordinaire ou électronique, à chaque membre huit jours au moins avant la réunion. Les membres de l'Association, s'ils sont tous présents ou représentés, peuvent renoncer à cette convocation préalable lors de la tenue de l'Assemblée Générale.

Aucune décision ne peut être prise sur un point ne figurant pas à l'ordre du jour.

Les Assemblées sont présidées par le Président de l'Association ou, par défaut, par un Vice-président ou par le Trésorier.

Art. 12. Présence - Procurations - Votes - Modification des statuts. L'Assemblée Générale est valablement constituée quel que soit le nombre de membres effectifs présents ou représentés lorsque au moins les trois quarts (3/4) des membres fondateurs étant toujours membres de l'Association au jour de ladite Assemblée Générale sont présents ou représentés. Les membres fondateurs ne pouvant assister à une Assemblée Générale devront obligatoirement se faire représenter par un autre membre fondateur. Elle ne peut statuer que sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Chaque membre effectif possède une voix, sauf les membres fondateurs qui en possèdent deux. Chaque membre effectif peut se faire représenter par un autre membre effectif de son choix. Chaque membre effectif ne peut être porteur de plus de cinq procurations. Toutefois, un membre fondateur ne peut être représenté que par autre membre fondateur.

Les résolutions de l'Assemblée Générale seront valablement prises si elles recueillent (i) la majorité des membres effectifs présents ou représentés et (ii) les 3/4 au moins des membres fondateurs étant membres de l'Association au jour de l'Assemblée Générale, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les statuts.

Pour procéder à une modification des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si l'objet de cette modification est spécialement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée réunit à la fois les deux tiers au moins des membres effectifs et tous les membres fondateurs. La proposition de modification doit être adoptée à la double majorité des deux tiers des voix dont le vote favorable de l'ensemble des membres fondateurs. Si le quorum n'est pas présent à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée, et cette assemblée pourra délibérer quel que soit le nombre des membres effectifs présents si la moitié au moins des membres fondateurs est alors présente ou représentée. Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'Association s'est constituée, soit encore sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit: si dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres effectifs et les 3/4 des membres fondateurs ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal compétent de Luxembourg.

Art. 13. Résolutions - Procès verbaux. Les résolutions de l'Assemblée Générale sont consignées dans les procès-verbaux, signés par le Président et un membre du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux sont tenus à la disposition des membres et des tiers au siège de l'Association.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 14. Composition - Élections - Durée du mandat. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 membres au moins et 12 membres au plus élus parmi les membres effectifs, dont au moins deux tiers parmi les membres fondateurs étant membres de l'association au moment de ce vote. Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale se prononçant comme suit: (i) majorité des deux tiers des membres effectifs et (ii) vote favorable de tous les membres fondateurs étant toujours membres de l'Association lors de ce vote. Les membres du Conseil d'Administration désignent entre eux un Président, un ou plusieurs Vice-présidents, un Secrétaire, éventuellement un Secrétaire adjoint ainsi qu'un Trésorier.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une durée d'une année reconductible tacitement.

Les membres du Conseil d'Administration pourront être démis ad nutum. Les fonctions de Président, Vice-président, Secrétaire, Secrétaire-adjoint et Trésorier sont d'une durée d'un an renouvelable tacitement. Les membres sortants sont rééligibles. Tout membre du Conseil d'Administration peut démissionner avant la fin de son mandat, quelle qu'en soit la raison.

En cas de vacance d'un poste occupé, le Conseil d'Administration peut nommer un remplaçant qui restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut déléguer certaines responsabilités à un comité restreint, dont il détermine la composition et les pouvoirs spécifiques.

Le Conseil d'Administration pourra se doter d'un règlement interne et pourra adopter un règlement interne applicable aux membres de l'Association.

Art. 15. Réunions - Votes - Procès-verbaux. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou de son Vice-président, par courrier simple ou électronique, au moins 3 fois par an. Chaque membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter par un autre membre de son choix. Chaque membre du Conseil d'Administration ne peut être porteur de plus d'une procuration. Au moins la moitié des membres doit être présente ou représentée pour que les décisions du Conseil d'Administration soient valables. Celles-ci sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 16. Pouvoirs - Signature. Le Conseil d'Administration gère les affaires et les avoirs de l'Association. Le Conseil d'Administration représente l'Association dans tous les actes extrajudiciaires ou judiciaires tant en qualité de demandeur que de défendeur. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus; sont seuls exclus de sa compétence les actes réservés par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale. Il représente l'Association dans les relations avec les tiers. Pour que l'Association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, la signature conjointe de 2 membres du Conseil d'Administration en fonctions est nécessaire.

Titre V. Divers

Art. 17. Exercice social - Budget. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Par exception, le premier exercice débutera le jour de la constitution de l'Association pour se clôturer le 31 décembre 2009. Partant, la première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

Chaque année, le Conseil d'Administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. Toutefois, un état intérimaire des comptes de l'Association doit être remis au Président sur demande de ce dernier et ceci dans les 8 jours de ladite demande. Le Président pourra demander la remise de cet état intérimaire à intervalle régulier.

L'Assemblée Générale désignera un ou plusieurs membres (le(s) "Commissaire(s)") qui ne pourront pas être membres du Conseil d'Administration pour procéder à la vérification des comptes et faire rapport à l'Assemblée Générale.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. Pour prononcer la dissolution de l'Association, l'Assemblée Générale doit se réunir en session spéciale, conformément à la procédure prévue aux articles 20 et 22 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale nommera un ou plusieurs liquidateurs. Son patrimoine sera remis à titre de don à une association similaire ou à une oeuvre de bienfaisance, sur proposition du Conseil d'Administration.

Art. 19. Liste des membres. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce à la fin de chaque exercice social.

Art. 20. Ressources. Les ressources de l'Association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions;
- les dons ou legs en sa faveur.

Art. 21. Bénévolat. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'Association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.
Certifié sincère et véritable
Pour le Conseil d'Administration
F. de Waha / M.-J. Steil
Président / Trésorière

Référence de publication: 2007108059/2324/50.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05086. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05084. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Chazomba, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2159 Luxembourg, 23, rue de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg F 8.051.

—
STATUTS

Membres fondateurs:

FLOR Jean-Baptiste, électricien, 41, boulevard Pierre Dupong L-4086 Esch/Lallange, luxembourgeois

MULLER Christiane, professeur, 8b, rue de Messancy L-4962 Clemency, luxembourgeois

MAJOROS Balazs, conseiller fiscal, 23, rue de Mondorf L-2159 Luxembourg, français

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle été modifiée et les présents statuts.

Art. 1^{er}. Dénomination et siège de l'association. L'association porte la dénomination "CHAZOMBA" et a son siège social au 23, rue de Mondorf L-2159 Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 2. L'association a pour objet de:

- regrouper des personnes de toutes nationalités désireuses de collaborer ensemble au nom de leur passion commune pour la danse
- favoriser les échanges culturels
- promouvoir les danses latines et africaines
- proposer des cours de danse en faisant appel à des professeurs
- organiser des rencontres et des événements socioculturels dans le domaine de la danse
- créer des spectacles afin de représenter le Luxembourg et la grande Région dans les congrès internationaux de danse et autres manifestations culturelles

Art. 3. Indépendance. L'association observe la neutralité absolue en matière idéologique, politique, philosophique et religieuse.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée. Elle pourra être dissoute à tout moment. L'année sociale correspond à l'année scolaire.

Art. 5. L'association peut posséder soit en jouissance, soit en propriété, tout meuble et immeuble nécessaire ou utile à la réalisation de son objet. Les ressources financières de l'association comprennent:

- les cotisations des membres
- les subventions et subsides
- les recettes d'activités diverses: cours de danse, événements culturels, spectacles,...
- le produit de publications
- la vente de tout produit promotionnel (p.ex. T-shirts)
- les intérêts et produits des fonds placés
- des libéralités et des dons autorisés.

Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit à faire valoir sur les fonds ou le patrimoine de l'association.

Art. 6. Dissolution et Liquidation. L'exercice financier de l'association CHAZOMBA débute avec un fond de 1.925 € reçu par l'association TENTATION asbl.

La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée. En cas de liquidation les biens seront affectés à une association ou à un projet à désigner par l'assemblée générale.

Art. 7. Adhésion des membres. L'association se compose de membres effectifs, de membres sympathisants et de membres honoraires.

Le nombre des membres effectifs est limité mais ne peut être inférieur à trois. Peut devenir membre effectif toute personne physique ou morale en accord avec les objectifs poursuivis par l'association CHAZOMBA et qui présente les qualifications nécessaires. La qualité de membre effectif s'acquiert au moyen du paiement de la cotisation annuelle et d'une demande adressée au conseil d'administration agréée par une majorité des deux tiers. Le conseil d'administration se prononce souverainement sur l'admission des membres effectifs. Le refus d'admission ne doit pas être motivé; la décision est sans recours. Seuls les membres effectifs sont conviés à l'assemblée générale.

Le nombre de membres sympathisants est illimité. Peut devenir membre sympathisant toute personne physique ou morale en accord avec les objectifs poursuivis par l'association. La qualité de membre sympathisant s'acquiert au moyen du paiement de la cotisation annuelle.

Par une majorité des deux tiers, le conseil d'administration peut décerner la qualité de membre honoraire à des personnes qualifiées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale statutaire. Le maximum ne peut dépasser 50 €. La cotisation est due au 15 septembre et reste acquise à l'association en cas de départ du membre en cours d'exercice.

Art. 9. La qualité de membre se perd:

- d'office par le non-paiement de la cotisation annuelle malgré avertissement
- par la démission écrite adressée au conseil d'administration
- par une exclusion pour motif grave prononcée par deux tiers des membres du conseil d'administration.

Art. 10. Conseil d'administration. L'association est gérée par un conseil d'administration d'au moins trois membres qui sont désignés par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier ainsi que de trois autres membres au maximum élus à la majorité simple des membres. Le mandat du conseil d'administration est de trois ans, les membres sortants étant rééligibles.

Le conseil d'administration, qui a les pouvoirs les plus étendus que permette la loi, a les devoirs suivants: le président représente l'association, le secrétaire est le responsable pour les écrits de l'association, le trésorier gère les comptes, les trois autres membres ont pour fonction de remplacer.

Art. 11. Le conseil d'administration se réunit sur convocation écrite du secrétaire, aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent. Il ne peut délibérer valablement qu'en présence de la moitié des membres. Ses décisions sont prises à la majorité simple des voix. Le conseil d'administration est engagé par la signature du président.

Art. 12. Assemblée générale. L'assemblée générale statutaire se compose de l'ensemble des membres effectifs. Elle est convoquée par le conseil d'administration et se réunit annuellement au cours du premier trimestre. Les dates, lieu et ordre du jour sont annoncés par convocation écrite, adressée aux membres au moins huit jours à l'avance. Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets désignés à l'article 4 de la loi du 21 avril 1928 et:

- pour la fixation de la cotisation annuelle
- pour l'approbation des rapports d'activité et de gestion financière
- pour la nomination de deux réviseurs de caisse.

L'assemblée générale des membres effectifs pourra être convoquée aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent.

Art. 13. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 15 septembre de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 14 septembre et soumis à l'assemblée générale.

Fait à Luxembourg, le 20 août 2009.

Jean-Baptiste FLOR / Christiane MULLER /
Balazs MAJOROS

Référence de publication: 2009112028/90.

(090134469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

KWISTUM Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.710.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixth of August.

Before the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg);

APPEAR:

"Soriak GmbH & Co. KG", a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Südliche Münchner Str. 8, D- 82031 Grünwald, Germany.

"Kiriak GmbH & Co. KG", a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Südliche Münchner Str. 8, D- 82031 Grünwald, Germany.

The founders are here all represented by Mr Christian DOSTERT, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties have requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which they declare to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company's name is "KWISTUM Administration S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and particular for shares or securities of any company purchasing the same, to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, to acquire (in Luxembourg and elsewhere), whether directly or indirectly, any real estate (including but not limited to industrial, commercial, financial and residential real estate), to finance such acquisitions, and also to create, acquire, finance and/or manage any other companies or other legal entities necessary to carry out the objects and also to manage and/or develop any real estate so acquired and finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 12 500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the prorata of their participation in the share capital of the company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2009.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed as follows and fully paid up in cash:

Soriak GmbH & Co. KG	2,331
Kiriak GmbH & Co. KG	10,169
	<u>12,500</u>

Therefore the amount of EUR 12 500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company KWISTUM Administration S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred and fifty euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as manager for an undetermined duration
 - Mr Frank PRZYGODDA, manager, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
 - Mrs Daniela WEBER, manager, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the joint signature of its managers.

- 2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Deutsche Fassung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendneun, am sechsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

"Soriak GmbH & Co. KG", Gesellschaft gegründet unter der deutschen Gesetzgebung, mit Sitz in Südliche Münchner Str. 8, D- 82031 Grünwald, Deutschland,

"Kiriak GmbH & Co. KG", a Gesellschaft gegründet unter der deutschen Gesetzgebung, mit Sitz in Südliche Münchner Str. 8, D-82031 Grünwald, Deutschland.

Die Gründer sind allesamt hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, aufgrund zweier privatschriftlichen Vollmachten.

Besagte Vollmachten, welche nachdem sie „ne varietur“ von dem Bevollmächtigten der erschienenen Personen und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurden, im Anhang dieser Akte bleiben, um mit dieser zusammen eingetragen zu werden.

Diese erschienenen Parteien, wie oben angegeben vertreten, haben den unterzeichneten Notar beauftragt, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) wie folgt aufzunehmen:

Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die dieser Satzung und den derzeitigen luxemburgischen Gesetzen unterliegt und insbesondere den abgeänderten Gesetzen vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, vom 18. September 1933 und vom 28. Dezember 1992 über Gesellschaften mit beschränkter Haftung sowie die vorliegende Satzung.

Art. 2. Der Name der Gesellschaft ist „KWISTUM Administration S.à r.l.“

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Anteilen und Beteiligungen in jeder Form an kommerziellen, industriellen, finanziellen oder sonstigen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, der Kauf von jeglichen Wertpapieren und Rechten durch Beteiligung, Einlagen, Zeichnung, Kauf oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonst eine Art sowie der Kauf von Patenten und Lizenzen, oder von sonstigen Eigentümern, Rechten und Interessen, die die Gesellschaft als angemessen erachtet und im Allgemeinen diese zu verwalten, entwickeln, verkaufen oder veräußern, ganz oder teilweise für den Zweck den die Gesellschaft als angemessen erachtet, und insbesondere für Aktien oder Wertpapiere von Unternehmen die diese kaufen, die Beteiligung, die Unterstützung in und von finanziellen, kommerziellen oder sonstigen Transaktionen, und jeder Holding Gesellschaft, Tochtergesellschaft, in der sie ein direktes oder indirektes finanzielles Interesse hat, jegliche Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse und Garantien zu geben, Geld zu leihen und zu verleihen, gleich in welcher Art und die Rückzahlung von dem geliehen Geld zu sichern, in Luxemburg oder im Ausland, direkt oder

indirekt, jegliche unbeweglichen Güter zu kaufen, diese Käufe zu finanzieren und andere Unternehmen oder Rechtspersonen zu gründen, kaufen, finanzieren und/oder zu verwalten und ebenfalls die so gekauften unbeweglichen Güter zu verwalten und/oder zu entwickeln und schließlich alle Operationen, die direkt oder indirekt zu der Förderung dieser Zweckerfüllung beitragen jedoch ohne das Gesetz vom 31. Juli 1929 über Holding-Gesellschaften zu nutzen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt Großherzogtum Luxemburg.

Er kann an jeglichen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch einen Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter, die wie für die Änderung der Satzung beschließt.

Auf Beschluss der Geschäftsführer, kann der Sitz der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sollten nach Erachten der Geschäftsführung außerordentliche Ereignisse eintreten oder bevorstehen, ob politischer, wirtschaftlicher oder gesellschaftlicher Art, die den normalen Tätigkeitsverlauf am Gesellschaftssitz oder die Kommunikation mit dem Gesellschaftssitz oder zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen, kann die Geschäftsführung den Gesellschaftssitz zeitweilig ins Ausland verlegen und dies bis zum Ende dieser anormalen Umstände. Diese provisorischen Maßnahmen werden die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft keineswegs beeinträchtigen. Diese bleibt, trotz der zeitweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgischer Staatsangehörigkeit.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbefristete Dauer gegründet.

Art. 6. Das Leben der Gesellschaft ist nicht beendet durch den Tod, die Aufhebung der bürgerlichen Rechte, Konkurs oder Insolvenz eines der Gesellschafter.

Art. 7. Die Gläubiger, Vertreter, rechtmäßigen Inhaber und Erben der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen, weder die Beschlagnahme des Eigentums und der Dokumente der Gesellschaft veranlassen, noch können sie in irgendeiner Weise in die Geschäftsführung der Gesellschaft eingreifen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Finanzberichte und die Beschlüsse der Versammlungen berufen.

Kapital - Aktien

Art. 8. Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf €12.500 (zwölf tausend fünf hundert Euro), aufgeteilt auf 12.500 (zwölf tausend fünf hundert) Anteile von jeweils €1 (ein Euro).

Art. 9. Alle Anteile haben die gleichen Rechte zum Zeitpunkt der Beschlussnahme.

Art. 10. Unter den Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar.

Die Anteile dürfen nicht „inter vivos“ an Nicht-Gesellschafter übertragen werden, es sei denn die Vertreter von wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals haben einer Übertragung in der Generalversammlung zugestimmt.

Weiterhin gelten die Bestimmungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes über Handelsgesellschaften.

Die Anteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar und sie nimmt je Anteil nur einen Inhaber an.

Geschäftsführung

Art. 11. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet. Bei mehreren Geschäftsführern bilden diese die Geschäftsführung. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein. Die Geschäftsführer können zu jeder Zeit mit oder ohne Grund durch einen Beschluss des/der Gesellschafter widerrufen werden.

In dem Umgang mit Dritten werden die Geschäftsführer alle Befugnisse haben um im Namen der Gesellschaft zu handeln und Operationen in Einklang mit dem Gesellschaftszweck und unter Beachtung der Bestimmungen dieser Satzung durchzuführen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Generalversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, unterliegen der Kompetenz des alleinigen Geschäftsführers oder der Geschäftsführung.

Die Gesellschaft ist durch die Einzelunterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder, bei mehreren Geschäftsführern, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern gebunden.

Der alleinige Geschäftsführer oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, zwei Geschäftsführer (kann seine) können ihre Befugnisse für besondere Aufgaben an einen oder mehrere ad hoc Beauftragte übertragen.

Der alleinige Geschäftsführer oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, zwei Geschäftsführer (kann) können die Zuständigkeiten und Entlohnung (falls zutreffend) dieses Beauftragten bestimmen, sowie die Dauer seines Mandats oder sonstige zutreffenden Bedingungen davon.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern, werden die Sitzungen der Geschäftsführung gültig abgehalten, wenn eine Mehrheit der Geschäftsführer anwesend ist.

In diesem Fall werden die Beschlüsse der Geschäftsführung durch die Mehrzahl der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer angenommen.

Die Benutzung von Videokonferenzeinrichtungen und Telefonkonferenzen sind zugelassen, wenn jeder teilnehmende Geschäftsführer in der Lage ist, alle teilnehmenden Geschäftsführer zu hören und von diesen gehört zu werden, gleich ob sie diese Technologie benutzen oder nicht und jeder teilnehmende Geschäftsführer gilt als anwesend und ist dazu ermächtigt, per Video oder Telefon abzustimmen.

Die Befugnisse und Entlohnungen der Geschäftsführer, die an einem späteren Datum zusätzlich oder an Stelle der ersten Geschäftsführer ernannt werden, werden in der Ernennungsurkunde bestimmt.

Art. 12. Keiner der Geschäftsführer übernimmt in seiner Funktion eine persönliche Haftung betreffend seine Verpflichtungen im Namen der Gesellschaft. Als Beauftragter ist er lediglich zuständig für die Ausübung seines Mandats.

Die Gesellschaft wird alle Geschäftsführer und ihre Erben, Beauftragten unbeschädigt halten von allen Ausgaben, Schäden, Ausgleichen und Kosten, die auf vernünftige Weise in Verbindung mit einer Handlung, einem Verfahren entstehen, in denen sie eine Partei sein können aufgrund ihrer Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft oder, auf Anfrage der Gesellschaft oder einer anderen Gesellschaft in der die Gesellschaft Aktien hält oder Gläubiger ist und durch die er keine Entschädigung erhält außer in Verbindung mit Angelegenheiten in denen er schließlich wegen grober Fahrlässigkeit oder schwerwiegendem Verfehlen verurteilt wird. Im Falle einer Regelung erfolgt die Entschädigung lediglich, wenn die Gesellschaft von ihren Rechtsbeiständen in Kenntnis gesetzt wird, dass die zu entschädigende Person ihre Verpflichtungen nicht verletzt hat. Das vorliegende Recht auf Entschädigung schließt die anderen Anrechte dieser Person nicht aus.

Art. 13. Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden in dessen Sitzungen gefasst.

Jeder Geschäftsführer kann in einer Sitzung der Geschäftsführung vertreten sein durch einen von ihm per Fax, Telegramm oder Telex bezeichnetes anderes Mitglied.

Ein schriftlicher Beschluss, der von allen Geschäftsführern unterzeichnet ist, ist richtig und gültig als wäre er bei der Sitzung der Geschäftsführung angenommen worden. Ein solcher Beschluss wird ausdrücklich per Rundschreiben, per Brief, elektronische Post, Telefon, Telekonferenz oder Telekommunikationsmittel getroffen.

Beschlüsse der Gesellschafter

Art. 14. Gesellschafterbeschlüsse werden auf der Generalversammlung der Gesellschafter getroffen.

Die Einberufung dieser Versammlung ist nicht erforderlich solange es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter gibt.

In diesem Fall kann die Geschäftsführung beschließen, jedem Gesellschafter den vollständigen Text der Beschlüsse zuzuschicken, dies in schriftlicher Form und per Brief, elektronischer Post oder Telefax.

Art. 15. Beschlüsse werden gültig angenommen sofern Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, dafür gestimmt haben.

Wenn dieses Quorum bei der ersten Versammlung nicht erreicht ist, werden die Gesellschafter sofort per Einschreiben zu einer zweiten Versammlung einberufen.

Auf dieser zweiten Versammlung werden die Beschlüsse durch die Mehrheit des vertretenen Kapitals gefasst.

Beschlüsse für die Änderung der Satzung müssen durch eine Mehrheitsabstimmung der Gesellschafter getroffen werden, die wenigstens drei Viertel des Kapitals darstellen.

Jede Versammlung findet in Luxemburg statt oder an einem Ort, der von den Geschäftsführern beschlossen wird.

Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 16. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Jedes Jahr, am 31. Dezember, erstellt die Geschäftsführung eine Bilanz mit der Angabe der Wirtschaftsgüter der Gesellschaft sowie der Guthaben und Schulden zusammen mit einer Zusammenfassung der Verpflichtungen und der Schulden der Geschäftsführer gegenüber der Gesellschaft.

Gleichzeitig erstellt die Geschäftsführung eine Gewinn- und Verlustrechnung, die der Generalversammlung zusammen mit der Bilanz zur Zustimmung unterbreitet wird.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann dieses Inventar und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 19. Die Erträge eines Geschäftsjahres, nach Abzug der Allgemein- und Betriebskosten, Aufwendungen und Abschreibungen, stellen den Nettogewinn der Gesellschaft für dieses Geschäftsjahr dar.

Von dem so berechneten Nettogewinn werden jedes Jahr fünf Prozent abgezogen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt.

Dieser Abzug ist nicht mehr erforderlich, sobald: der Betrag der gesetzlichen Rücklage ein Zehntel des Nennkapitals der Gesellschaft erreicht hat. Die Rücklage muss wieder aufgenommen werden, wenn dies nicht mehr der Fall ist, gleich aus welchem Grunde.

Der Saldo steht der Gesellschaft frei zur Verfügung.

Die Geschäftsführer können jedoch, mit der Mehrheit der Stimmen und in Einklang mit der geltenden Gesetzgebung, beschließen, diesen Saldo vorzutragen oder einer außerordentlichen Rücklage zuzuführen.

Auflösung

Art. 20. Die Auflösung wird von einem oder mehreren Liquidatoren vorgenommen, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen, die von den Gesellschaftern ernannt sind, die auch deren Befugnisse und Entlohnung bestimmen.

Nach Abschluss der Auflösung der Gesellschaft wird das Guthaben der Gesellschaft an die Gesellschafter, im Verhältnis ihrer Beteiligung am Kapital der Gesellschaft, verteilt.

Geltende Gesetzgebung

Art. 21. Es wird Bezug genommen auf die im ersten Artikel angeführten Gesetzesbestimmungen sofern diese nicht ausdrücklich durch diese Satzung aufgehoben sind.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Zeichnung - Zahlung

Alle Anteile wurden vollständig und wie folgt eingezahlt:

Soriak GmbH & Co. KG	2.331
Kiriak GmbH & Co. KG	10.169
	<u>12.500</u>

Der Betrag von €12.500 (zwölf tausend fünf hundert Euro) entsprechend dem Gesellschaftskapital steht der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung, wie dies dem Notar belegt wurde.

Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren und Lasten gleich welcher Art, die die Gesellschaft in Verbindung mit ihrer Gründung tragen oder bezahlen muss, wurden auf neunhundertfünfzig Euro geschätzt.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft, haben die oben bezeichneten Personen, die die Gesamtheit des gezeichneten Kapitals darstellen und die der Sitzung erteilten Befugnisse ausüben, folgende Beschlüsse getroffen:

Als Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer wurde ernannt:

- Herr Frank PRZYGODDA, Manager, mit beruflicher Adresse 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg,
- Frau Daniela WEBER, Manager, mit beruflicher Adresse 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg.

In Einklang mit Artikel 11 dieser Satzung, ist die Gesellschaft durch die Unterschrift beider Geschäftsführer gebunden. Die Gesellschaft wird ihren Sitz in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg haben.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch spricht und versteht, bestätigt hiermit dass auf Anfrage der oben erschienenen Partei, dieser Akt auf Englisch verfasst wurde und von der deutschen Übersetzung gefolgt ist. Auf Anfrage der gleichen Partei und im

Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Zur Beurkundung dessen, dieser Akt aufgenommen wurde in Junglinster, Datum wie Eingangs.

Nach Vorlesung dieses Dokuments, hat die erschienene Person dieses zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 août 2009. Relation GRE / 2009/2924. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009109623/354.

(090131619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Foncière de Bagan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.698.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) FONCIERE INEA, société anonyme de droit français, ayant son siège social à F-75001 Paris (France), 2, rue des Moulins, inscrite au Registre de Commerce de Paris sous le numéro de gestion 2008B20378;

2) Monsieur Philippe ROSIO, Président du Directoire de la société Foncière Inéa, né à Paris le 7 mai 1959, demeurant au 226, boulevard Saint Germain, F-75007 Paris (France);

3) Monsieur Alain JULIARD, Président du Conseil de Surveillance de la société Foncière Inéa, né à Neuilly sur Seine le 28 mai 1933, demeurant au 11, rue Delabordère, F-92200 Neuilly sur Seine (France);

4) Madame Arline GAUJAL-KEMPLER, Directeur Général, Membre du directoire de la société Foncière Inéa, née à Allahabad (Inde) le 20 novembre 1950, demeurant au 3, rue Soyer, F-92200 Neuilly sur Seine (France);

tous ici représentés par Madame Elise LETHUILLIER, sous directeur principal, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu de quatre procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 15 juillet 200

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "FONCIERE DE BAGAN S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par cent (100) actions de TROIS CENT DIX EUROS (310.- EUR) chacune.

Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de TROIS MILLIONS SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (3.069.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) à TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS (3.100.000.- EUR), le cas échéant par l'émission de neuf mille neuf cents (9.900) actions nouvelles de TROIS CENT DIX EUROS (310.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière

réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

- a) tous emprunts, factures et comptes à payer;
- b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);
- c) tous frais courus ou à payer;
- d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;
- e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et
- f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société ("Avoirs Nets") représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 8. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 10. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV: Exercice social, Répartition des bénéfices, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1° Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1) FONCIERE INEA préqualifiée: soixante-sept	(67) actions;
2) Monsieur Philippe ROSIO prénommé: onze	(11) actions;
3) Monsieur Alain JULIARD prénommé: onze	(11) actions;
4) Madame Arline GAUJAL-KEMPLER prénommée: onze	(11) actions;
TOTAL: cent	(100) actions.

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE HUIT CENTS EUROS (1.800.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Madame Elise Lethuillier, sous-directeur principal, née à Dreux (France) le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais;

b) Monsieur Marc AMBROISIEN, directeur, né à Thionville (France) le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais;

c) Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur adjoint, né à Pétange le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

4.- Est nommé commissaire aux comptes:

HRT Révision S.A. ayant son siège social à L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg B 51.238.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2010.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Lethuillier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 août 2009. Relation: LAC/2009/31747. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009109233/267.

(090130965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Fondation Josy Barthel, Fondation.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 14, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg G 70.

Situation de fortune	31.12.2007 (EUR)	31.12.2006 (EUR)
ACTIF		
Compte à terme	92.390,59	89.097,83
Compte courant	10.184,37	10.202,62
Excédent des Dépenses de l'exercice		
TOTAL	102.574,96	99.300,45
PASSIF		
Fond social	99.300,45	97.117,63
Excédent des Recettes de l'exercice	3.274,51	2.182,82
TOTAL	102.574,96	99.300,45

Compte des recettes et des dépenses

		31.12.2007 (EUR)	31.12.2006 (EUR)
RECETTES			
Dons	Annexe (A)	0,00	0,00
Intérêts créditeurs compte à terme	(B)	3.292,76	2.185,80
Intérêts créditeurs compte courant		0,00	0,00
TOTAL		3.292,76	2.185,80
DÉPENSES			
Bourses	(C)	0,00	0,00
Frais Administration de l'Enregistrement		14,25	0,00
Frais de compte		4,00	2,98
TOTAL		18,25	2,98
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		+ 3.274,51	+ 2.182,82

Fernand GUTH / Jean HAMILIUS
Le Trésorier / Le Président

Annexes à la situation de fortune 2007

Annexe 1: DONNS

néant

TOTAL	0,00
-------------	------

Annexe 2: INTÉRÊTS sur compte à terme

Janvier	3,3125 %	254,15
Février	3,2500 %	241,99
Mars	3,3125%	247,32
Avril	3,5000 %	262,04
Mai	3,5000 %	262,80
Juin	3,6250 %	263,88
Juillet	3,7500 %	292,66
Août	3,7500 %	284,13
Septembre	4,0000 %	283,75
Octobre	4,0000 %	325,30
Novembre	3,7500 %	286,92
Décembre	3,7500 %	287,82
TOTAL		3.292,76

Annexe 3: BOURSES

néant

TOTAL	0,00
-------------	------

Référence de publication: 2009109927/56.

(090131868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Euroceanica Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 102.864.

In the year two thousand and nine, on the twentieth of July.

before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Euroceanica Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102864 (the Company), incorporated pursuant to a notarial deed on August 2, 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1166 of November 17, 2004. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended by a notarial deed on January 26, 2005, published in the Mémorial C, number 952 of September 28, 2005.

The Meeting is chaired by Mrs Olga PLANK, private employee, with professional address in Luxembourg. The Chairman appoints Mrs Muriel BASSO, private employee, with professional address in Luxembourg, as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mr Vincenzo COSTANZELLI, private employee, with professional address in Luxembourg, as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The shareholders present at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 29.080 (twenty-nine thousand and eighty) shares representing the entire capital, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1) Waiver of convening notices;

2) Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,908,000.00 (two million nine hundred eight thousand United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 2,908,000.00 (two million nine hundred eight thousand United States Dollars) represented by 29,080 (twenty nine thousand eighty) shares with a par value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, to USD 5,816,000.00 (five million eight hundred sixteen thousand United States Dollars) represented by 58,160 (fifty eight thousand one hundred sixty) shares with a par value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, by the issuance of 29,080 (twenty nine thousand eighty) new shares with a par value of USD 100 (one hundred United States Dollars), having the same rights as the existing shares;

3) Subscription for the share capital increase specified under item 2. above by Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à r.l.

4) Payment of the share capital increase specified under item 2. above, by a contribution in kind by Euroceanica Shipping Holding BV/S.à r.l, consisting of a portion of an interest-free loan dated 2 June 2009, payable to Euroceanica Shipping Holding BV/S.à r.l, having a value of USD 12,253,780 (twelve million two hundred fifty three thousand seven hundred eighty United States Dollars), and a contribution in cash for the balance up to USD 22,246,200 (twenty two million two hundred forty six thousand two hundred United States Dollars), it being understood that the contributions exceeding the par value of the shares subscribed shall be allocated to the share premium reserve of the Company;

5) Subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2. above;

6) Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager or employee of Euroceanica Holding S.à r.l. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

7) Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, after the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the Meeting unanimously decides on the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The meeting resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,908,000.00 (two million nine hundred eight thousand United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 2,908,000.00 (two million nine hundred eight thousand United States Dollars) represented by 29,080 (twenty nine thousand eighty) shares with a par value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, to USD 5,816,000.00 (five million eight hundred sixteen thousand United States Dollars) represented by 58,160 (fifty eight thousand one hundred sixty) shares with a par value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, by the issuance of 29,080 (twenty nine thousand eighty) new shares with a par value of USD 100 (one hundred United States Dollars), having the same rights as the existing shares;

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription:

Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à r.l.: 29,080 shares

Subscription - Payment

Thereupon appeared the following:

Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à r.l., having its principal office and establishment in L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, R.C.S. Luxembourg B 103207,

here represented by Mrs Muriel BASSO, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached,

declaring to subscribe and pay up the new shares as follows:

Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à r.l., declares to subscribe 29,080 (twenty-nine thousand and eighty) shares and to full pay them up by:

a) a contribution in kind consisting of a portion of an interest-free loan payable to Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à r.l. by Euroceanica UK LTD for an amount of USD 12,253,780.00 (twelve million two hundred fifty three thousand seven hundred eighty United States Dollars)

b) a contribution in cash of USD 9,992,420 (nine million nine hundred and ninety-two thousand four hundred and twenty US dollars).

Out of the total amount contributed of USD 22,246,200 (twenty-two million two hundred and forty-six thousand two hundred US dollars) , an amount of USD 2,908,000 (two million nine hundred eight thousand United States Dollars) is allocated to the share capital and an amount of USD 19,338,200 (nineteen million three hundred and thirty-eight thousand two hundred US dollars) to the share premium account.

It results from a Valuation Report dated July 20, 2009, issued by the managers of the Company and by the managers of Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à r.l. that:"

"1. Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à r.l. is the owner of the contributed Loan;

2. Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à r.l. has the power to dispose of the Loan;

3. based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Loan contributed to Euroceanica Shipping Holding is valued at least USD 12,253,780 (twelve million two hundred fifty three thousand seven hundred eighty United States Dollars);

4. the contributed Loan is neither encumbered with any pledge nor usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on such Note and the latter is not subject to any attachment;

5. there exist no pre-emption right or any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the contributed Loan be transferred to it;

6. the contributed Loan is freely transferable; and

7. all formalities required in Luxembourg and any other applicable jurisdiction in relation to the contribution in kind of the Loan to Euroceanica Shipping Holding, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed from the notary officiating in Luxembourg, documenting the said contribution in kind."

The said certificate, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Proof of the payment of the above said amount in cash of USD 9,992,420 (nine million nine hundred and ninety-two thousand four hundred and twenty US dollars) has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

5.1. The Company's corporate capital is fixed at USD 5,816,000.00 (five million eight hundred sixteen thousand United States Dollars) represented by 58,160 (fifty eight thousand one hundred sixty) shares with a par value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, all subscribed and fully paid up.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manger or employee of the Company, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present Meeting, is approximately EUR 6,500.-.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Euroceanica Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102864 (la Société), constituée suivant acte notarié en date du 2 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1166 du 17 novembre 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant acte notarié du 26 janvier 2005, publié au Mémorial C, numéro 952 du 28 septembre 2005.

L'Assemblée est présidée par Madame Olga PLANK, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président nomme Madame Muriel BASSO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit Monsieur Vincenzo COSTANZELLI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme Scrutateur de l'Assemblée (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement appelés par la suite le Bureau de l'Assemblée).

Les associés présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre de parts qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le mandataire des associés et les membres du Bureau.

Les procurations des associés représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal et signées par toutes les parties

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que 29.080 (vingt-neuf mille quatre-vingts) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, reproduit ci-après, sans convocation préalable, les associés représentés à l'Assemblée ayant décidé de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II.- L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 2.908.000,- (deux millions neuf cent huit mille US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 2.908.000,- (deux millions neuf cent huit mille US dollars) représenté par 29.080 (vingt-neuf mille quatre-vingts) parts d'une valeur nominale de USD 100,- (cent US dollars) chacune, à USD 5.816.000,- (cinq millions huit cent seize mille US dollars) représenté par 58.160 (cinquante-huit mille cent soixante) parts d'une valeur nominale de USD 100,- (cent US dollars) chacune, par l'émission de 29.080 (vingt-neuf mille quatre-vingts) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent US dollars), ayant les mêmes droit que les parts existantes.

3.- Souscription de l'augmentation de capital mentionné au point 2 par Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à r.l.

4. Libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en nature par Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à r.l. consistant dans une partie d'un prêt sans intérêts, payable à Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à r.l pour un montant de USD 12.253.780 (douze millions deux cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingts US Dollars) et par un apport en espèces pour le solde jusqu'à USD 22.246.200 (vingt-deux millions deux cent quarante-six mille deux cents US dollars), étant entendu que les apports excédant la valeur nominale des parts souscrites seront alloués au compte prime d'émission de la Société.

5.- Modification subséquente de l'article 5 des Statuts en vue de refléter l'augmentation de capital adopté sous le point 2.

6. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant ou employé de Euroceanica Holding S.à r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

7.- Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus vrais par l'Assemblée, après discussion et approbation par l'Assemblée de ce qui précède, l'Assemblée décide unanimement de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 2.908.000,- (deux millions neuf cent huit mille US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 2.908.000,- (deux millions neuf cent huit mille US dollars) représenté par 29.080 (vingt-neuf mille quatre-vingts) parts d'une valeur nominale de USD 100,- (cent US dollars) chacune, à USD 5.816.000,- (cinq millions huit cent seize mille US dollars) représenté par 58.160 (cinquante-huit mille cent soixante) parts d'une valeur nominale de USD 100,- (cent US dollars) chacune, par l'émission de 29.080 (vingt-neuf mille quatre-vingts) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent US dollars), ayant les mêmes droits que les parts existantes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante

Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à r.l.: 29.080 parts sociales

Souscription - Libération

Est ensuite intervenue:

Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à r.l., ayant son principal établissement à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, R.C.S. Luxembourg B 103207,

ici représentée par Madame Muriel BASSO, prénommée, vertu d'une procuration ci-annexée,

déclarant souscrire et libérer les parts sociales nouvelles comme suit:

Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à r.l. déclare souscrire 29.080 (vingt-neuf mille quatre-vingts) parts sociales et les libérer entièrement par:

a) un apport en nature consistant dans une partie d'un prêt sans intérêts, payable à Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à r.l. par Euroceanica UK Ltd, pour un montant de USD 12.253.780 (douze millions deux cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingts US Dollars)

b) un apport en espèces de USD 9.992.420 (neuf millions neuf cent quatre-vingt-douze mille quatre cent vingt US dollars).

Du montant total apporté de USD 22.246.200,- (vingt-deux millions deux cent quarante-six mille deux cents US dollars), un montant de USD 2.908.000,- (deux millions neuf cent huit mille US dollars) est affecté au capital social et un montant de USD 19.338.200,- (dix-neuf millions trois cent trente-huit mille deux cents US dollars) est affecté au compte prime d'émission.

Il ressort d'un certificat d'évaluation daté du 20 juillet 2009, émis par les gérants de la Société et les gérants de Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à r.l. que"

- Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à r.l. est le propriétaire du prêt apporté;
- Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à r.l. a le pouvoir de disposer du prêt;
- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette du prêt apporté à Euroceanica Holding est au moins égale à USD 12.253.780 (douze millions deux cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingts US dollars);
- le prêt apporté n'est ni grevé d'un gage ou d'un usufruit et il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit sur le prêt et il n'est sujet à aucune obligation;
- il n'existe aucun droit de préemption ou autre droit en vertu duquel une personne pourrait être en droit de demander que le prêt lui soit transféré;
- le prêt apporté est librement cessible, et
- toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise et toute autre juridiction en rapport avec l'apport du Prêt à Euroceanica Hoding ont été effectués ou seront effectués après réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant cet apport en nature."

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La preuve du paiement en espèces du montant susdit de USD 9.992.420 (neuf millions neuf cent quatre-vingt-douze mille quatre cent vingt US dollars) a été apporté un notaire soussigné par un certificat bancaire afférent.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

5.1. Le capital social est fixé à 5.816.000.- (cinq millions huit cent seize mille US dollars) représenté par 58.160 (cinquante-huit mille cent soixante) parts d'une valeur nominale de USD 100,- (cent US dollars) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant ou employé de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente Assemblée est estimé à environ EUR 6.500,-.

Le notaire instrumentant, qui connaît et comprend l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: O. PLANK, M. BASSO, V. COSTANZELLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29876. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009110283/255.

(090132307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Areal AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6581 Rosport, 9, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 93.459.

Les comptes annuels au 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009111183/10.

(090133917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

International Investment of Luxembourg Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 23.487.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009111184/10.

(090134017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

International Investment of Luxembourg Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 23.487.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009111185/10.

(090134014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Peinture MECK-PALA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4846 Rodange, 10, rue de la Piscine.

R.C.S. Luxembourg B 142.101.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009111186/10.

(090134060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Lekkerkerk S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 66.385.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen.

Signature.

Référence de publication: 2009111155/11.

(090134016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

De Verband Allgemeiner Verband Landwirtschaftlicher Warengenossenschaften Fédération Agricole d'Achat et de Vente, Société Coopérative.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 1-3, rue F.W. Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 26.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009111165/11.

(090134043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Hills Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 102.006,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.680.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009111163/11.

(090133822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

B.I.E. Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-5863 Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg B 99.118.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009111166/11.

(090134104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.
